2026-46

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 030-213002975-20260928-2026_46_DCM-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *DÉPARTEMENT DU GARD*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Date de séance
28 septembre 2026

Date de la convocation
22 septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Absent(s) excusé(s) : 1
Absent(s) non excusé(s) : 0
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie.
Sous la présidence de Monsieur François ROMAZZOTTI, Maire

Conseillers présents :
MMES Catherine LANDRY, Mégane ARJAILLES, Romane MINIOU, Gabrielle ROUX.
MM François ROMAZZOTTI, Théo LOUVET, Théo REILHAN, Jérémy CHOQUET, Christophe LEVRAT.
Conseiller excusé :
MME Christine GRAZIANI-MARKARIAN
Procurations :
MME Christine GRAZIANI-MARKARIAN à M. François ROMAZZOTTI

Secrétaire de séance : M. Théo REILHAN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. M. Théo REILHAN a été nommé pour remplir ces fonctions.
Madame Nathalie BOISSON, secrétaire générale de mairie assiste en qualité d'auxiliaire du secrétaire de séance.

OBJET :
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 19, L. 2121-21, R. 7 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à cette désignation indispensable à la vie démocratique locale ;

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles L. 19 et R. 7 du Code électoral, il convient de constituer la commission de contrôle chargée de statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs et de veiller à la régularité des listes électorales de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 030-213002975-20260928-2026_46_DCM-DE

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le Conseil Municipal doit désigner en son sein, au scrutin secret, un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant pour siéger au sein de cette commission. Il est rappelé que le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas être désignés.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à présenter les candidatures.

Sont candidats au poste de membre titulaire :

- Mme ARJAILLES Mégane

Sont candidats au poste de membre suppléant :

- Mme ROUX Gabrielle

Il est procédé au vote à main levée car le Conseil Municipal en a décidé ainsi à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT).

Résultats du vote pour le membre titulaire :

- Nombre de votants : 10
- Mme ARJAILLES Mégane a obtenu : 10 voix

Résultats du vote pour le membre suppléant :

- Nombre de votants : 10
- Mme ROUX Gabrielle a obtenu : 10 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. DÉSIGNE en qualité de membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales :
   - Mme ARJAILLES Mégane
2. DÉSIGNE en qualité de membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales :
   - Mme ROUX Gabrielle
3. DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète.
4. CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux intéressés.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Théo REILHAN

Le Maire
François ROMAZZOTTI

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

COMMUNE DE : SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

CAS A et B

1er conseiller Municipal	2ème conseiller Municipal	3ème conseiller Municipal	4ème conseiller Municipal	5ème conseiller Municipal

le cas échéant : Suppléant(e) :

CAS C :

Délégué de l'ADMINISTRATION	Délégué du TRIBUNAL JUDICIAIRE	Conseiller Municipal
CAUSSE Alain Robert	BAQUÉ(FABRE) Anne-Marie	ARJAILLES Mégane

le cas échéant :

Suppléant(e) du délégué de l'ADMINISTRATION : X

Suppléant(e) du délégué du TRIBUNAL JUDICIAIRE : X

Suppléant(e) du Conseiller Municipal : ROUX Gabrielle

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Le Maire
François ROMAZZOTTI

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 030-213002975-20260928-2026_46_DCM-DE